

AVENANT NUMERO 1
AU CONTRAT DE DÉPÔT D'ARCHIVES DE..... *(préciser le numéros d'entrées)*
EN DATE DU

Entre :
ci-après dénommé le déposant,

et

l'État, ministère de la Culture et de la Communication, Archives nationales du Monde du Travail à Roubaix, représenté par Monsieur Louis Le Roc'h Morgère, directeur du service ANMT

il a été convenu ce qui suit :

L'article 1 est complété par l'article 1 bis rédigé comme suit :

Article 1 bis : Le déposant dépose aux Archives nationales du Monde du Travail, sous forme d'originaux, des documents avec pour numéro d'entrée 200X XXX, dont un état succinct est annexé ci-joint. Il s'agit d'un complément de ses archives, déjà conservées aux Archives nationales du monde du travail sous le numéro d'entrée.....

Fait à _____, le _____

Le déposant

Le dépositaire

Le directeur du service
Archives nationales du monde du travail

Louis Le Roc'h Morgère